

Accusé de réception en préfecture  
021-212102313-20230511-VDAR\_2023-478-AR  
Date de télétransmission : 11/05/2023  
Date de réception préfecture : 11/05/2023

PUBLIÉ LE

12 MAI 2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



MAIRIE DE DIJON

*Nous, Maire de la Ville de  
Dijon*

VU l'article L.2122-18 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales.

ATTENDU l'empêchement dans lequel se trouvent simultanément les adjoints de remplir les fonctions d'officier d'état civil le **samedi 13 mai 2023**,

### ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** Nora EL MESDADI, conseillère municipale est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, pour célébrer le mariage de Monsieur **Arman, Vazgueni ISHKHANYAN** et de Madame **Lilit HAMBARDZUMYAN** prévu le :

**SAMEDI 13 MAI 2023 à 14 h 10**

**Article 2** - Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée ainsi qu'à Monsieur le Président du tribunal judiciaire, Monsieur le Directeur général des services de la mairie et Madame la directrice du service des Affaires Générales, de l'État Civil et des Élections.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,  
le 11 mai 2023

  
LE MAIRE, —